ans, ménagère, fra en correction jusqu'à 10 ans, pour vol de charbon. Quant à Marie Bœuf, 13 ans, sans profession, elle est remise à ses parents.

HARNES. — Pascal Vasseur, 25 ans, mineur, 16 francs d'amende pour bris d'une porte.

COURCELLES-LEZ-LENS. — Constant Couilliez, 42 ans, mineur, 10 jours de prison pour coups ; Laure Gilson, femme Couilliez, 37 ans, ménagère, 50 francs d'amende pour coups.

NOYELLES-GODAULT. — Louis Van Morlegheim, 21 ans, fondeur, 16 francs d'amende pour coups.

— Jules Chauvrin, 21 ans, manœuvre, et Marie Collewaert, 27 ans, ménagère, chacun 6 jours de prison pour coups réciproques.

LIEVIN. — Euphémie Lemaire, femme Duez, 48 ans, 8 jours de prison et 25 francs d'amende ; Marie Breilly, femme Duez, 71 ans, ménagère, 16 francs d'amende pour vol de paille.

SALLAUMINES. — Nestor Thirion, 34 ans, mineur, 30 francs d'amende par défaut ; Jules Jollard, 31 ans, mineur, 25 fr. d'amende avec sursis pour coups réciproques.

HENIN-LIETARD. — Canivet Joseph, 35 ans, 2 mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LENS. — Jean Daline, 19 ans, marchand ambulant, 1 mois de prison pour vagabondage et tenue de jeu de hasard.

— Dejonghe Emile, 39 ans, forain et Delsy Alfred, chacun 1 mois de prison pour vol.

— Decraene Henri, 32 ans, marchand ambulant est accusé de colportage de jeux de cartes provenant de Belgique. Affaire remise pour supplément d'enquête.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

Lens

LE TORCHON BRULE. — Mme Modeste Marchand, demeurant rue de Lille, a porté plainte à la police contre son mari qui lui a manifesté son affection à coups de poing à travers la figure. Résultat : un œil poché, le nez en compote et la lèvre fendue.

POUR FAIRE SON LIT. — Ayant besoin d'un drap pour garnir son lit, une personne que la police recherche, l'a tout simplement volé à Mme Leroy qui demeure rue Louis Blanc.

FIN D'IDYLLE. — Après avoir vécu maritalement quelque temps avec Louise Garin, route de Labassée, Pierre Mercier l'a non seulement « plaquée » avec les moutures mais il a disparu en emportant la malle où Louise Garin enfermait ses vêtements. La police le recherche.

LES VOLS DE LA GARE. — On a signalé samedi à bord du train de 7 h. 17 du matin de passage à Lens, avant Wingles, qu'à Lens, une valise qu'un employé avait momentanément laissée sur un siège, avait disparu. Le voleur serait un ouvrier du bassin de Lens, le Dilasser qui s'en serait fait attribuer la trouvaille, la récolte quatre mois durant.

AU TRAVAIL. — Un terrassier, M. François Morin, occupé à la construction de la cité près de la fosse numéro 2, a été blessé au mollet droit. M. le docteur Hendry lui a prescrit de se reposer quinze jours.

DANS LA MINE. — Fosse numéro 2. — La chute d'une pierre a blessé à la jambe droite d'aide mineur Achille Cornuyer, 25 ans.

— Fosse numéro 14. — Georges Deschamps, 17 ans, mineur, a fait une chute dans laquelle il s'est contusionné aux reins.

SUR LA VOIE. — Un cantonnier du chemin de fer des mines de Lens, J.-B. Houziaux, 49 ans, a eu la main droite écrasée entre deux rails.

UNE ALERTE. — Une alerte d'incendie a provoqué hier matin une très intéressante manœuvre de la Cie des Sapeurs-pompiers. On sait qu'un réseau téléphonique vient d'être établi pour relier la mairie aux officiers de pompiers et aux clairons. C'est ce réseau qu'on a utilisé hier pour la première fois pour se rendre compte des services qu'on pouvait en attendre.

A six heures 35 le poste de la mairie avertissait les officiers et clairons qu'un incendie venait de se déclarer à la gare. Aussitôt les clairons donnaient l'alarme et à 6 heures 55, c'est-à-dire vingt minutes après la pompe à moteur arrivait sur la place de la Gare en même temps que M. le capitaine Spriet. Elle fut aussitôt mise en batterie et cinq minutes après elle déversait ses torrents d'eau sur la place, devant la gare, bien supposé du sinistre.

Successivement arrivèrent les pompes à bras, dévidoirs et échelles. A 7 heures et demie la manœuvre était terminée et la compagnie regagnait, clairons en tête, l'hôtel des pompiers.

Cette manœuvre a été des plus intéressantes. Elle a permis de se rendre compte de la célérité avec laquelle pourraient se transporter aux points menacés nos braves pompiers prévenus presque tous au même instant, grâce au réseau téléphonique.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Brocaille Germaine, rue Eugène Bar, 1 bis.

HENIN-LIETARD

Le Corivere Jammes est en vente chez M. POTEZ-EVRARD, herboriste.

LOOS-EN-GOHELLE

Les divagations de Valentin

Nous avons parlé dans notre précédent article de folie des grandeurs et de maison de santé. *Il faut croire* que Valentin Ier, lors de la rédaction de sa circulaire présentait ce qui allait lui arriver et prévoyait qu'il aurait bientôt besoin de se soigner car si nous continuons à suivre cette fameuse séance du 14 mai 1910, nous constaterons que sur cette fameuse question des écoles notre jeune maire divague de plus en plus.

Tout le monde à Loos sait que Valentin 1er veut, par n'importe quels moyens, faire construire les écoles dans son « trou » (expression employée tant dans la commission qu'au Conseil municipal).

Examinons, si vous le voulez bien, cet emplacement réclamé à cor et à cri par Valentin.

Ce terrain est situé en dehors de toute l'agglomération du village, il est enfermé derrière les maisons et n'aboutit à aucun chemin, enfin il est le déversoir naturel, avec les pièces de terres environnantes, l'égoût pour mieux dire, du trop-plein des eaux de l'abreuvoir de la rue des Ragonnieux. Ce terrain se trouve en effet en contre-bas d'un mètre dix-sept centimètres environ avec cette dernière rue.

Ces seuls motifs devraient écarter pour toujours le choix de ce terrain pour y construire des écoles.

Reprenons ces considérants. Nous avons dit que ce terrain était situé en dehors de l'agglomération du village et n'aboutit pas à un chemin. Il résulterait de ce fait, que les enfants seraient obligés de traverser tout le village sans utilité et de plus toutes les nouvelles constructions que l'on fait présentement (100 maisons environ) se font juste à l'opposé de l'emplacement de ce terrain. Pourquoi exposer les enfants aux dangers de la rue et aux intempéries inutilement.

De plus ce terrain n'aboutit pas à un chemin ; d'où frais de construction d'un chemin pour accéder aux écoles. Mais c'est ici que nous touchons à la marotte de Valentin Ier. Ce dernier n'a-t-il pas fait voter par son conseil municipal son chemin dit des Ecoles. Nous disons « son » chemin, car à défaut d'intérêt général il a le mérite de satisfaire pleinement les intérêts particuliers de M. le maire qui, que ceux d'une personne qui habite à côté de très près. Ce chemin, en effet, a pour but de mettre les propriétés qui sont assez longues, au bord de deux chemins et par conséquent d'en augmenter la valeur.

Ce terrain, avons-nous dit, est en contre-bas de 1 m. 17 environ avec la rue du Ragonnieux et sert avec les pièces de terres environnantes l'égoût au trop-plein des eaux de l'abreuvoir de la dite rue. Il est donc de cet endroit, le plus bas de la commune. Il est de plus marécageux et de plus, pendant les pluies, il est en état de recevoir des constructions scolaires.

Si Valentin Ier avait même pas le scrupule de faire construire un abreuvoir pour ses bêtes, il aurait pu, pour éviter le marécage, le transformer en un trou [illegible] pour recevoir les eaux. Mais, dans ce cas, il aurait fallu faire un trou plus grand que l'emplacement actuel, puisque les eaux de la rue du Ragonnieux y sont déversées.

Mais alors, et les intérêts particuliers de Valentin ?

Eh bien, ses intérêts particuliers au pauvre Valentin, lui ont tourné la tête ; il en est arrivé à prendre ses désirs pour des réalités.

La preuve en est dans la lettre que le rédigeur dépêche Lens-Matin lui a adressée dernièrement et dont il a fait donner lecture à la séance du Conseil municipal du 14 mai courant. Cette lettre relate les demandes faites par le décorateur [illegible] qui ne saurait compétent pour l'approbation du plan des écoles de Loos.

Mais M. le maire n'est pas, en cette occasion, trompé la bienveillance et le dévouement du citoyen Lamendin ; sur encore aujourd'hui, nous le mettons à [illegible] de cet emplacement et de nous montrer un simple avant-projet pour la construction des écoles admis par le conseil municipal. Or, ne se moque pas plus cyniquement du monde !

Du reste, au cours de cette séance Valentin Ier voyait que le conseil municipal n'entrait pas dans ses vues et prononçait un autre emplacement par la construction des écoles, n'a-t-il pas déclaré qu'il ne prendrait pas part au vote d'une telle proposition. Et enfin, guidé par son esprit de franchise et de loyauté, il a cet servi, faute d'arguments plus sérieux, d'une lettre anonyme rédigée sans doute par un quelconque agent d'affaires véreuses, pour défendre l'emplacement qui lui est cher. Telle cause, tels arguments.

Pôvre Valentin Ier, à quoi en es-tu réduit, tu as raison de te sentir malade et de penser à préparer un asile spécial pour t'abriter.

BRUAY

COLOMBOPHILIE. — Une société colombophile qui sera dénommée « L'Aéroplane Rapide », est en formation chez M. Souillart, débitant, rue du Hamel, où les personnes qui désirent en faire partie peuvent se faire inscrire.

LA DUCASSE DES CORONS DE LABUISSIERE. — La fête annuelle de ce quartier est fixée au dimanche 12 juin. L'Harmonie et la Fanfare municipales y donneront un concert.

Des jeux et divertissements seront organisés pour rendre cette ducasse aussi attrayante que possible.

AUX ARCHERS BRUAYSIENS. — Voici le résultat du tir présidentiel.

L'oiseau désignant le président a été abattu par M. Waroux fils. Ont, en outre, abattu : MM. Nesor Sénécot, 3 oiseaux ; Clément Sénécot, jeune, 2 oiseaux ; Charlemagne Sénécot, Alfred Tornu, Guisgand fils, Léon Dubocage, Napolhon Burny, François Fiévet, Célestin Quiquempoix fils, chacun un oiseau.

LIEVIN

AVIS AUX PROPRIETAIRES ET FERMIERS. — Le maire de la ville de Liévin rappelle qu'un arrêté préfectoral approuvé par décision du ministre de l'Agriculture, enjoint à tout propriétaire, fermier ou locataire, de détruire, avant qu'ils soient en fleurs, les chardons, sur toutes les terres qu'il possède ou dont il a la jouissance, et sur les autres dépendances de sa propriété ou de son exploitation.

En conséquence, il invite les intéressés à se conformer strictement aux prescriptions de cet arrêté. Toute contravention fera l'objet de poursuites.

L'OCTROI. — Pendant le mois de mai 1910, les taxes de l'octroi ont produit une recette de 21.708 fr. 89, se décomposant comme suit : bières, 9.025 fr. 39 ; vinaigres, 131 fr. 48 ; alcools, 2.607 fr. 40 ; animaux entiers, 2.088 fr. 67 ; viande dépecée, 159 fr. 90 ; gibiers, 0 fr. 43 ; matériaux, 6.244 fr. 58 ; saisies et amendes, 129 fr. 51 ; part de la commune, 52 fr. 50.

Pendant les cinq premiers mois de l'année, le total des recettes de l'octroi s'est élevé à 90.097 fr. 12, en augmentation de 17.106 fr. 94 sur les résultats des mêmes mois de l'année 1909.

GRENAY

AVIS AUX COOPERATEURS. — Il est rappelé aux coopérateurs que les cartes de bal en blancs qui ne seront pas rentrés pour le 31 de ce mois, seront considérées comme vendues.

Le citoyen Dhussey invite ceux qui voudraient faire partie du banquet dont le prix est fixé à 2 fr. 50, à exprimer leur adhésion chez lui jusqu'au 31 mai inclus, dernier délai.

Programme des Spectacles

OMNIA PATHE (rue Esquermoise).

Aujourd'hui et demain : Les Deux Portraits, mystérieux programme : Les Deux Portraits, film plein de mystère, romanesque, joué par M. Cornedillan et la petite Pré. — La Bravoure de la Manche, par Rigadin de Lucenay. — Phèdre, drame mythologique. — Le Revenant de demain, scènes comiques. — La Mauvaise vue, comique par M. Max Linder. — La Fée implacable, etc., etc.

[illegible] Cinéma-[illegible], rails aux alentours Lillois

TRIBUNE MINIERE

Rapports de Délégués mineurs

Aux mines de Lens

FOSSE N. 11. — Rapport du délégué mineur suppléant, Lefebvre Auguste :

Avisé par l'exploitant de l'accident survenu dans la veine Beaumont, étage 213 mètres, à Séron Louis chargeur, 20 ans, j'ai pris les déclarations du blessé et du témoin Sagnier. Il résulte que Séron était occupé à charger les charbons du plan incliné numéro 39 ; en attendant qu'il arrive des berlines vides, il s'était assis sur la poulie au dalgma, le corps renversé un peu en arrière, quand tout à coup un caillou, pesant environ deux kilos, se détacha du toit entre deux queues et vint atteindre Séron au bas-ventre, le blessant assez gravement.

Je me suis rendu sur les lieux de l'accident pour procéder à mon enquête. J'ai constaté qu'on avait repassé des queues entre deux au dessus des billes, après l'accident, ce qui ne devrait pas exister avant que mon enquête soit faite. Pour ces motifs, la Compagnie a déjà sa part de responsabilités pour avoir fait la toilette de l'accident.

En outre constaté que les queues placées sur les billes avant l'accident étaient espacées l'une de l'autre de cinquante centimètres environ et il n'y avait aucune esclimpe sur les queues, ce qui est certainement cause de cet accident.

Donc, pour éviter le retour de pareil accident, j'inviterai l'exploitant à faire placer les queues sur les billes tous les vingt centimètres, au lieu de cinquante centimètres, et à passer des esclimpes dessus.

FOSSE N. 5. — Rapport du délégué mineur, J. Brenet :

Prévenu qu'un accident était survenu à l'ouvrier mineur Donfut Pierre, je me suis rendu à son domicile pour l'interroger. Voici sa déclaration :

« J'avais terminé ma journée ; en arrivant dans la voie à chevaux, bowette du Midi, j'ai aperçu un train de berlines chargées venant des fronts et un autre train de berlines vides venant de l'accrochage. J'ai voulu passer en avant avec mes camarades. J'avais *deux pics en main et comme j'en avais laissé* tomber un, j'ai voulu le ramasser. Au moment où j'ai mis la main sur le manche, j'ai eu les troisième et quatrième doigts de la main droite pris entre la roue de la berline et le manche du pic. »

D'après mon enquête, j'ai constaté que rien ne pouvait faire prévoir cet accident

La Pastorine
Peinture Email
donne aux objets une [illegible] comparable à celui de la porcelaine. Elle s'applique au pinceau en une ou deux couches. Résiste aux intempéries et à toutes les taches. En vente chez tous les Marchands de couleurs. *Exiger la marque.*
Vente en Gros : CHARNELET, 103, rue Lafayette, Paris.
* Fabricant de Produits chimiques et Vernis
Grand Grand Prix : Londres 1908. Nancy 1910.

Livres et Journaux

LES ANNALES MONTHYLES

Le beau numéro des *Annales Mondiales* qui vient de nous parvenir contient des articles très intéressants sur les grandes questions du moment et des photos [illegible] qui [illegible] [illegible] entre les peuples qui leur [illegible] [illegible].

A l'appui de sa thèse l'auteur de cette étude [illegible] d'un [illegible] [illegible] à quelque simple [illegible] mais un acte de [illegible] qui a coûté [illegible] hommes.

Nous recommandons vivement aux maîtres de nos [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *Annales Mondiales*, 60, rue des Ecoles, à Paris.

CHANGEMENT DE SAISON

[illegible] la période de la dépuration se fait sentir à nos épaules de bonnes, c'est pour [illegible] que nous [illegible] transpirer et [illegible] nature se [illegible] sous l'influence [illegible] [illegible] une dépuration [illegible] [illegible] de notre [illegible].

Malheureusement, cette évolution ne s'opère pas toujours [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]